

JOURNAL D'ILLE-et-VILAINE

Samedi 17 Octobre 1863

PUBLICATIONS LEGALES.

PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE.

(Exécution des art. 15 et 19 de la loi du 3 mai 1841.)

EXTRAIT D'ACTES DE VENTE.

De trois actes de vente du vingt-deux septembre mil huit cent soixante-trois, passés entre le maire de Langon, agissant au nom de sa commune, d'une part, et tes propriétaires ci-après désignés, savoir :

Premier acte. — Monsieur **Jean-Marie Delalande, propriétaire à Langon.**

Deuxième acte. — **Madame Pauline Grivel, veuve Delalande, propriétaire, demeurant à la Chaussée, commune de Langon..**

Troisième acte.— Monsieur **Jean Grivel, cultivateur, demeurant audit lieu de ta Chaussée**, en Langon, d'autre part, lesdits actes dûment enregistrés, il résulte que les sus-dénommés ont vendu différents immeubles, consistant en parcelles de pré, jardin, terres labourables, contenant ensemble soixante-quatre ares soixante centiares, et portés à la matrice cadastrale sous les numéros quatorze cent cinquante-un, section L; quatre-vingt-dix. section D; quatorze cent cinquante-deux, section L; quatorze cent quarante-neuf et quatorze cent cinquante, section L, et quatorze cent quarante-sept, section C, pour l'exécution du chemin vicinal de grande communication numéro vingt-six, de Redon à Châteaubriant, entre Langon et Port-de-Roche, sur le territoire de Langon, dont les travaux ont été autorisés par M. 1 Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Ces ventes ont eu lieu moyennant les sommes ci-après énoncées :

Première vente. — Sept cent vingt francs ;

Deuxième vente. — Six cent soixante-quatre francs ;

Troisième vente. — Cinq cent quatre-vingts francs.

Le présent extrait a été dressé conformément aux articles quinze et dix-neuf de la loi du trois mai mil huit cent qua-ranle-un, pour être inséré au

journal de l'arrondissement de Redon et au *Journal d'Ille-et-Vilaine*, dit *Auxiliaire breton*, et être, en outre, publié et affiché dans la commune de Langon pendant huit jours, **tant à la principale porte de l'église du lieu qu'à celle de la maison commune.**

En l'hôtel de la sous-préfecture, à Redon, le trois octobre mil huit cent soixante-trois.

Pour le Sous-Préfet de Redon en tournée :

Le Conseiller d'arrondissement délégué, (81-R)
BLANCHE.